Image not found or type unknown

RDV médecine du travail après reprise

Par **Kajeiou amel**, le **07/09/2017** à **10:47**

Bonjour,
J'ai été arrêtée suite à une chirurgie vasculaire à la jambe du 12 mai au 31 juillet
J'ai repris le 1er août jusqu'au 6 Août, ensuite j'ai pris mes CP 3 semaines et je suis revenue le 28Août.
Durant cette période de reprise je n'ai pas eu de rendez vous auprès de la médecine du travail.
Est ce normale?
Aujourd'hui j'ai vu mon médecin qui ma arrêté pour douleurs lombaires et sciatique parcque le travail était trop intense et qu'aucun aménagement n'avait été prévu.
Est ce que je dois le faire passer en accident de travail car ils sont responsable des suites de ma reprise

Merci à vous

Par **P.M.**, le **07/09/2017** à **12:14**

Bonjour,
Normalement, l'employeur avait 8 jours pour vous convoquer à la visite de reprise et vous auriez pu refuser de reprendre le travail sans l'avoir passée...
Je nn'ai pas de compétences médicales, mais a priori, il ne s'agit pas d'un accident du travail mais éventuellement il pourrait s'agir d'une maladie professionnelle et le médecin traitant devrait vous guider pour faire la déclaration auprès de la CPAM...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés